



Swisscanto Supra
Fondation collective
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2013

Table des matières

Réformes pour un avenir sûr	3
Rétrospective 2013: Effectifs, cotisations versées	4
Placements de la fortune et politique de placement	5
Evolution du degré de couverture	6
Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2013: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	7
Rapport de la commission de placement	9
Compte annuel 2013	11
Bilan	12
Compte d'exploitation	14
Annexe au compte annuel	17
Rapport de l'organe de révision	36

Réformes pour un avenir sûr

Réformes et décision populaire touchant la prévoyance professionnelle

La prévoyance vieillesse en Suisse est un modèle de réussite qu'on nous envie loin à la ronde. Dans bon nombre de pays, notre principe des 3 piliers sert de modèle dans l'élaboration de leur propre système d'assurances sociales. Pour cette raison, il est juste et souhaitable que le Conseil fédéral réfléchisse à l'avenir de ce modèle de réussite en préconisant la prudence. C'est exactement ce qu'il fait avec la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Les éléments centraux de cette réforme sont maintenant connus, et les Fondations collectives Swisscanto peuvent être rassurées en constatant aujourd'hui déjà qu'elles sont parfaitement équipées pour affronter ce nouveau défi. Dans ce sens, des solutions telles que l'aménagement flexible et individuel de la mise à la retraite font depuis longtemps partie de l'offre standard. La plus grande transparence possible et la relation responsable et prévisionnelle avec les capitaux de prévoyance sont une évidence pour les Fondations collectives Swisscanto, qui l'ont particulièrement préservée durant ces dernières années exigeantes.

Avec l'adoption de l'«initiative contre les rémunérations abusives» par la population helvétique, les gros investisseurs financiers sont tenus d'exercer leur droit de vote aux assemblées générales dans l'intérêt des investisseurs. Pour Swisscanto Supra, ce referendum ne prête pas à conséquence. D'une part, Swisscanto Supra ne détient aucun placement direct dans des actions mais dans des groupes de placement de la fondation de placement Swisscanto. D'autre part, ces droits de vote sont exercés depuis toujours par notre partenaire de placement dans l'intérêt des investisseurs. Sur internet, le vote est documenté en toute transparence par société et par assemblée générale.

Politique du taux d'intérêt en faveur des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

Dans le cadre du contrôle stratégique, Swisscanto Fondation collective a adapté sa stratégie de manière à ce que la rémunération des avoirs de vieillesse soit à l'avenir fixée selon le

principe d'égalité de traitement entre les assurés actifs et les bénéficiaires d'une rente de vieillesse. La mise en œuvre doit tenir compte de la situation financière de Swisscanto Fondation collective. À long terme, Swisscanto Fondation collective se base sur un taux technique (actuellement de 3%), d'une part, et également sur les exigences en matière de sécurité (constitution des réserves et provisions nécessaires), d'autre part. L'objectif poursuivi est une politique de rémunération équilibrée à long terme qui tiendra compte des intérêts des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes de la même façon.

Swisscanto Supra suit par conséquent la même voie et a également décidé d'aligner sa future politique de rémunération sur cet objectif. Le Conseil de fondation de Swisscanto Supra décide de la rémunération de l'année suivante – indépendamment de Swisscanto Fondation collective et en tenant compte de sa propre situation financière – peu de temps avant la clôture de chaque exercice.

Une collaboration basée sur la confiance

Votre confiance à notre égard est importante, et nous vous en remercions. Comme par le passé, nous continuerons à l'avenir de mériter cette confiance, car elle est primordiale pour la poursuite et la réussite de notre collaboration future. Nous nous en réjouissons!



Hanspeter Hess
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2013: Chiffres-clé

Degré de couverture	2013	2012
Degré de couverture au 31.12. (en %)	110,8	110,2

Effectifs	2013	2012	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	182	174	8	4,6
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	217	202	15	7,4
Nombre de contrats	373	370	3	0,8
Personnes assurées	1 402	1 429	-27	-1,9

Effectifs

Le nombre d'entreprises affiliées est pratiquement resté le même au cours de l'exercice alors que le nombre de personnes assurées a légèrement diminué. Le capital règlemen-

taire (4.6%), tout comme pour les placements de capitaux (7.4%), a connu une croissance satisfaisante.

Cotisations versées	2013 en CHF Mio.	2012 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	17,6	18,1	-0,5	-2,8
Primes uniques	4,8	2,9	1,9	65,5
Total	22,4	21,0	1,4	6,7

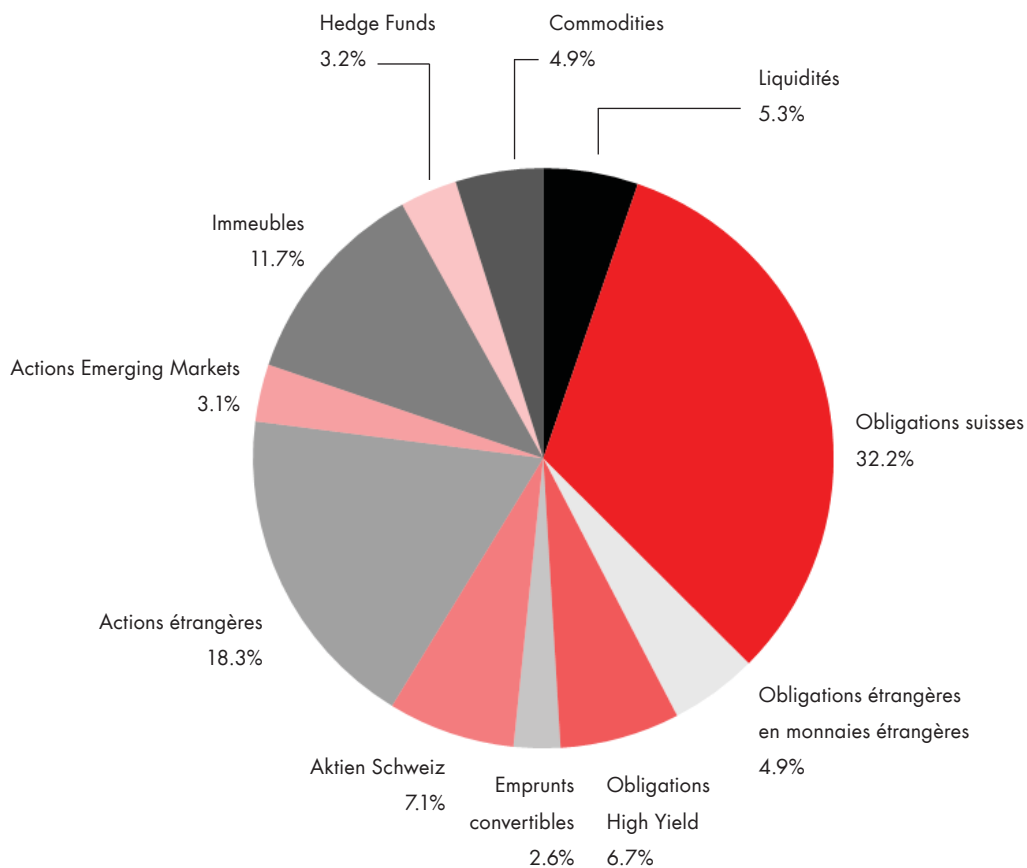
Cotisations versées

Les contributions périodiques de l'employé et de l'employeur correspondent à l'année précédente. Les primes uniques ont

augmenté au cours de l'exercice; le pourcentage de croissance élevé doit surtout être imputé à l'effet de base.

Placements de la fortune et politique de placement

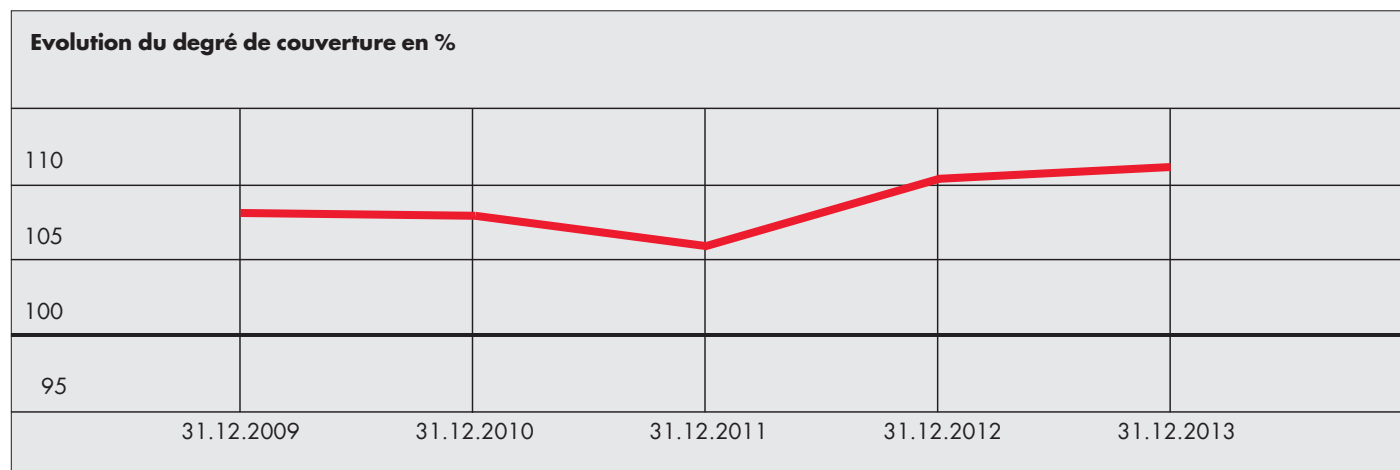
Asset Allocation au 31.12.2012



Placements des capitaux total (100%): 196 Mio. CHF

Evolution du degré de couverture

Le développement réjouissant des marchés a contribué à l'augmentation du degré de couverture, qui a passé de 110.2% à 110.8% pour l'année sous revue.



Rétrospective de la conjoncture et des placements en 2013: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

Rétrospective 2013

Le redressement de l'économie mondiale s'est poursuivi en 2013. Par rapport à l'impact sur les marchés financiers, les données conjoncturelles ont cependant été en concurrence des événements politiques. Les Etats-Unis ont évité «l'écueil fiscal» en tout début d'année et ont été ainsi épargnés par la récession. Puis le redressement économique a été perçu en tant que signal positif durant toute l'année. La crise de la dette européenne a encore été un thème au cours des premiers mois de l'année. Ainsi en a-t-il été par exemple de la crise chypriote, qui a rendu les marchés nerveux, jusqu'à ce que ce pays, et plus particulièrement son système bancaire puisse être sauvé grâce à une aide financière. Les difficultés pour constituer un gouvernement en Italie n'ont également plus tellement rassuré les marchés, jusqu'à ce que le climat s'améliore de nouveau. Soutenus par des données économiques positives venant des Etats-Unis, par une baisse des intérêts de la Banque centrale européenne et également par les bons résultats affichés par les entreprises, le climat bien disposé a perduré en premier lieu au deuxième trimestre.

La Réserve Fédérale des Etats-Unis veille à des corrections

Dans le souci de provoquer un renversement significatif du climat boursier, le président de la Réserve Fédérale, M. Ben Bernanke, de par ses déclarations mentionnant que les données économiques à venir étaient positives, ont provoqué une baisse des obligations souveraines, ce qui aurait pour conséquence un lent abandon de la politique monétaire très expansive. La réaction des marchés a été massive et les corrections commencèrent simultanément pour les obligations, les actions, les matières premières, l'or et les monnaies hasardeuses. Ces répercussions négatives ont pu de nouveau être compensées dans le courant de l'année et seuls les marchés des actions des Etats industrialisés ont atteint de nouveaux niveaux maximaux. Les indicateurs économiques se sont tournés également du côté de la zone Euro au cours du second semestre et il s'est esquissé la fin de la récession en Europe.

Des signes encourageants sont venus du Japon, car la troisième puissance économique mondiale s'est dépêtrée de sa dépression grâce à un train de mesures pris par le gouvernement du Premier ministre Shinzo Abe et favorisant la relance. L'indice japonais des actions a grimpé à son point le plus haut depuis 4 ans et ceci jusqu'au milieu de l'année puis a

cependant marqué une pause. Alors que le Japon poursuivait sa progression conjoncturelle, le pays a dû relever de gros défis industriels. Il souffre depuis des années d'une croissance faible et de très grands déficits domestiques, ce qui a mené à un endettement public énorme. La question décisive est de savoir comment maintenir cette croissance économique et avoir simultanément la situation interne en main.

Ce fut une année difficile pour les pays émergents et il y eut partiellement la crainte que la crise des années 90 puisse se répéter. Mais beaucoup de ces Etats concernés ont aujourd'hui des finances publiques saines et beaucoup de devises en réserve.

Fonds immobiliers moins sollicités

Les investisseurs dans le domaine des placements immobiliers indirects ont fait preuve d'une activité plutôt circonspecte. Cela est valable en premier lieu pour les fonds immobiliers cotés en Bourse. Leur index a été négatif pour la première fois depuis 2007. La crainte d'une envolée des taux a été le motif principal de la prudence des investisseurs. Le rendement des fonds de la Confédération sur 10 ans a effectivement augmenté, passant d'environ 0,5% à fin 2012 à juste 1% à la fin de l'année 2013. Le niveau des intérêts a été en outre très bas, si bien que l'écart entre les rendements de placements immobiliers et ceux des obligations est resté considérable.

Perspectives pour 2014

Le thème – important – des placements dans le courant de l'année devrait être la normalisation déjà partiellement engagée de la politique monétaire des Etats-Unis. La question centrale reste de voir comment les marchés réagiront à une plus grande réduction des achats d'obligations. Le marché s'attend aux premières hausses des taux d'intérêt aux USA dès le milieu de l'année 2015, respectivement dès 2017 pour ce qui est des taux réels. Quelques experts émérites partent cependant du principe que la Réserve Fédérale essaiera de maintenir les taux réels dans le négatif, à l'horizon 2017 et plus loin encore. La vitesse des futures hausses des taux d'intérêt sera influencée avant tout par la croissance économique. Une croissance trop forte influencerait négativement les marchés des obligations, des actions et de l'immobilier. Le scénario idéal serait que la croissance économique soit d'une part assez forte pour empêcher un retour à la crise de la dette et

d'autre part assez modérée pour que la Réserve fédérale ne puisse pas prendre trop rapidement des mesures restrictives dans sa politique financière. Notre perspective dépend également de ce scénario pour ces prochains mois.

Environnement difficile pour les obligations

Cet environnement restera très délicat dans ces prochains temps. D'une part, les gains réels sont négatifs au niveau actuel des taux d'intérêt et d'autre part, une hausse de ces derniers aurait pour conséquence une perte sur les cours pour les portefeuilles à plus long-terme et ce faisant, une sensibilité plus élevée de ceux-ci. Il peut être attendu des rendements encore plus élevés pour ce qui est des emprunts auprès des entreprises, mais ce segment de placements n'a plus été estimé avantageux entretemps. Il reste pourtant des niches pour lesquelles des rendements supplémentaires sont rendus possibles par un management professionnel et actif. Ce sont par exemple les obligations à haut rendement (High-Yield-Bonds) ou les obligations des marchés émergents, qui sont administrés de manière très active, avec une approche absolue de retour sur investissement.

Actions: préférences pour l'Europe et le Japon

Les actions restent actuellement une catégorie de placement qui a notre préférence. Nous sommes partis du principe qu'il y aura une amélioration continue – certes de manière lente – de la situation économique globale, ce qui aura une influence positive sur les placements à risque – comme les ac-

tions. Nous nous basons sur des communiqués fiables de la part des entreprises, sur des bilans sains, sur des Cash-flows élevés ainsi que sur une confiance croissante dans la consommation et nous voyons alors des chances pour obtenir des gains plus étendus sur les cours.

Nous avons surpondéré les entreprises sous-capitalisées dans notre portefeuille global des actions. Les actions européennes resteront manifestement surreprésentées en raison de leur estimation attractive. Les actions américaines et japonaises restent surreprésentées, au détriment des titres asiatiques (sauf le Japon) et des pays émergents. Le Japon profite comme auparavant des circonstances politiques et des résultats positifs croissants des entreprises, ce qui fait que nous avons augmenté nos positions sur ce pays.

Immobilier: environnement favorable

La crainte de la hausse des taux d'intérêt est restée un thème constant sur les marchés immobiliers helvétiques. Le développement économique en général est cependant plus important pour le portefeuille immobilier existant que la hausse des taux d'intérêt, comme les revenus locatifs dépendent avant tout de la conjoncture. Les pronostics sont bons: nous comptons pour l'ensemble de l'année 2014 sur une croissance réelle de l'économie suisse de 2% ainsi que sur une prolongation du bas niveau des taux d'intérêt et du taux de chômage.

Swisscanto Asset Management SA

Rapport de la Commission de placement

2013: Politique monétaire en tant qu'élément marquant: succès pour les actions

Les décisions quant à la politique monétaire de la Réserve fédérale des Etats-Unis ont marqué les événements sur les marchés financiers au cours de l'année passée sous revue. C'est pourquoi 2013 ne restera finalement pas dans les annales comme une année boursière couronnée de succès.

Beaucoup d'indices des actions ont clos l'année à un niveau maximum, qu'ils n'avaient plus atteint depuis plusieurs années, voire même jamais. Le segment des Small- and Mid-caps – plus sensibles à la conjoncture – ont plus performé (+27%) que le SPI élargi (+24,6% pour sa part). Le MSCI-World a pris du galon pour arriver environ à 23% (en CHF). Seul bémol: les marchés émergents, qui ont reculé de 5%.

Le marché obligataire suisse (Swiss Bond Index AAA-BBB) a enregistré une perte et ceci pour la première fois depuis 2007. Les plus grandes décotes ont été le fait des obligations de la Confédération à longue échéance.

Seuls l'euro et la couronne danoise ont plus résisté que le franc suisse parmi les monnaies les plus importantes. Toutes les autres monnaies, avant tout celles des pays développés et plus particulièrement le yen japonais ont subi des pertes massives.

Alors que les marchés boursiers obtenaient des rendements positifs, les matières premières, et plus particulièrement l'or, subissaient des pertes significatives. Le prix de l'once d'or (31,1 g) a chuté d'environ 28% au cours de l'année sous revue. C'est pourquoi le prix de l'or a clos l'année avec une perte, et ceci pour la première fois de ce siècle.

Effets positifs de la nouvelle orientation stratégique

En conséquence, dans le portefeuille, l'évaluation a été meilleure pour les catégories de placement «Actions suisses» (+25,0%) et «Actions étrangères» (+22,0%), alors que pendant ce temps des résultats négatifs ont été enregistrés pour les «Obligations suisses» (-2,2%) et les «Actions des marchés émergents» (-9,5%). Les placements alternatifs et immobiliers obtenaient également des résultats positifs, que ce soit pour les «Hedge-Funds» (+8,8%), «l'Immobilier suisse» (+5,9%) et «l'Immobilier étranger» (+3,2%).

Le rendement global du portefeuille s'élève à 3.6% en fin d'année alors que l'indice de référence n'a pu atteindre qu'1.6%. Il a par conséquent été nettement dépassé. Cela est dû au fait que le portefeuille a été aligné mi-décembre sur la stratégie de placement et que, par conséquent, les actions ont exactement été constituées aux cours des mois les plus bas. En fin d'année, la quote-part d'actions était d'environ 28%, ce qui correspond à l'objectif stratégique, alors que l'ancienne stratégie ne prévoyait au total qu'une part d'actions d'environ 13%.

Autant la nouvelle orientation stratégique que son implantation ont eu un effet positif. La dynamique plus élevée de la nouvelle stratégie sera à l'avenir assumée au moyen d'une calculation de Risk Overlays. Si l'environnement est défavorable, la part des actions pourra passer – en cas extrême – de 28% à seulement 10%.

Le rendement positif a également exercé son influence sur le degré de couverture, ce dernier passant de 110,2% à 110,8%.

Compte annuel 2013

Bilan au 31 décembre 2013 et 2012	12
Compte d'exploitation	14
Annexe au compte annuel	17

Bilan au 31 décembre 2013 et 2012

Actifs

	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	17 795 187.81	23 390 296.42
Créances	2 916 614.67	2 783 363.44
Placements des capitaux	196 018 714.15	176 204 297.49
Liquidités stratégiques	36 340 428.26	1 884 599.99
Placements collectifs Obligations	85 840 529.21	111 238 273.20
Placements collectifs Emprunts convertibles	5 037 256.81	10 539 063.80
Placements collectifs Actions	30 011 954.81	18 704 960.23
Placements collectifs Immeubles	22 975 312.80	26 027 154.70
Placements collectifs Hedge Funds	6 174 858.13	3 976 669.57
Placements collectifs Commodities	9 638 374.13	3 833 576.00
Total Placements de la fortune	216 730 516.63	202 377 957.35
Compte de régularisation des actifs	471 750.75	663 282.00
Total Actifs	217 202 267.38	203 041 239.35

Passifs

	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	418 000.55	163 702.45
Autres obligations	1 578 131.80	20 021.00
Total obligations	1 996 132.35	183 723.45
Compte de régularisation passif	8 901 564.20	7 016 305.95
Réserves de contributions de l'employeur	4 046 164.45	3 571 884.70
Capitaux de prévoyance et fonds libres des oeuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	181 682 978.70	173 635 613.30
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	512 038.22	527 194.52
Total capitaux de prévoyance et fonds libre des oeuvres de prévoyance	182 195 016.92	174 162 807.82
Réserve de fluctuation des cours	20 063 389.46	18 106 517.43
Capital de la Fondation/fonds libres/sous-couverture de la fondation		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital de la Fondation/fonds libres de la fondation	0.00	0.00
Total Passifs	217 202 267.38	203 041 239.35

Compte d'exploitation

	2013 en CHF	2012 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	28 925 083.10	28 669 356.90
Cotisations salariés	5 630 904.90	5 761 964.75
Cotisations employeurs	12 726 566.40	12 766 026.85
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-754 299.00	-450 312.30
Primes uniques et sommes de rachat	10 451 769.25	9 933 677.60
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	870 141.55	658 000.00
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	4 825 975.50	2 909 899.85
Prestations de libre passage	4 221 505.60	2 772 851.75
Versements pour la propriété du logement/divorce	255 706.50	137 048.10
Primes de nouveaux contrats	348 763.40	0.00
Apports de cotisations et prestations d'entrée	33 751 058.60	31 579 256.75
Prestations réglementaires	-10 303 555.90	-5 776 837.95
Rentes de vieillesse	-317 958.95	-368 922.80
Rentes de survivants	-105 596.10	-57 150.00
Rentes d'invalidité	-320 606.10	-226 744.90
Autres prestations réglementaires	-14 318.40	-14 318.40
Prestations en capital à la retraite	-9 340 911.05	-4 523 142.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-204 165.30	-586 559.15
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-15 410 562.20	-13 994 524.20
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-14 013 091.90	-13 334 489.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-1 397 470.30	-660 034.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-25 714 118.10	-19 771 362.15
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	-9 811 528.80	-12 052 508.05
- Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-5 399 623.75	-9 536 118.70
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-2 647 741.65	-2 457 558.90
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	-1 324 000.00	0.00
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	15 156.30	128 857.25
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-455 319.70	-187 687.70
Produit de prestations d'assurance	1 698 337.50	1 989 648.65
Prestations d'assurance	1 066 543.50	1 233 088.65
Surplus de bénéfices des assurances	631 794.00	756 560.00
Charges d'assurance	-3 620 301.30	-3 842 348.60
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-2 765 858.90	-2 941 475.90
- Primes de frais	-833 076.10	-878 850.20
Cotisations au fonds de garantie	-21 366.30	-22 022.50
Résultat net de l'activité d'assurance	-3 696 552.10	-2 097 313.40

	2013 en CHF	2012 en CHF
Résultat net des placements	6 340 494.27	11 953 364.19
Produits des liquidités stratégiques	408 416.37	-46 334.15
Produits des obligations	-393 707.07	6 446 042.61
Produits des emprunts convertibles	1 177 860.73	566 958.72
Produits des actions	2 765 308.15	2 801 692.97
Produits des immeubles	2 526 083.41	2 206 702.90
Produits des Hedge Funds	542 481.00	58 527.14
Produits des Commodities	-63 841.85	-15 055.71
Total produits des placements	6 962 600.74	12 018 534.48
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	8 826.33	11 248.90
Produits d'intérêt des créances	12 116.77	14 283.20
Charges d'intérêt pour engagements	-11 691.25	-30 574.75
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-18 960.05	-16 454.00
Charges pour l'administration des placements ¹	-612 398.27	-43 673.64
Total produits des autres actifs et de fonds de tiers	-622 106.47	-65 170.29
Autres produits	5 640.00	5 906.40
Autres produits	5 640.00	5 906.40
Frais d'administration	-692 710.14	-694 738.58
Administration générale	-52 508.09	-45 824.98
Frais pour marketing et publicité	-11 645.20	-13 570.00
Activité des courtiers	-588 299.25	-600 962.10
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-38 173.60	-31 333.60
Autorités de surveillance	-2 084.00	-3 047.90
Excédent de produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation des cours	1 956 872.03	9 167 218.61
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	-1 956 872.03	-9 167 218.61
Excédent de produits/charges	0.00	0.00

¹ Les frais pour l'administration des placements tiennent compte de la directive CHS PP D-02/2013, qui n'était pas encore en vigueur en 2012.

Annexe au compte annuel

Bases et organisation	18
Nature de l'application du but	21
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	22
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	23
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	26
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	34
Exigences de l'autorité de surveillance	35
Autres informations relatives à la situation financière	35
Rapport de l'organe de révision	36

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

Fondation non-enregistré
N° NR 30

Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation
Règlement des placements
Règlement pour la liquidation partielle
Règlement des réserves
Règlement d'organisation
Règlement de prévoyance

29.11.1984, dernière révision: 12.12.2007
01.12.2009
12.11.2010
12.04.2010
01.02.2000
individuellement selon chaque œuvre de prévoyance,
dernière révision: mars 2013

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (anciennement Patria Société Suisse d'assurances sur la vie). La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la

Fondation et Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe de gestion / Droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Hanspeter Hess Albert Gallegos Martin Künzler René Raths Philipp Gmür Donald Desax Silvio Hefti Beat Müller	Président Membre Membre Membre Membre jusqu'au 31.12.12, assesseur dès le 01.01.2013 Membre jusqu'au 31.12.12, assesseur dès le 01.01.2013 Membre jusqu'au 31.12.12, assesseur dès le 01.01.2013 Membre jusqu'au 31.12.12, assesseur dès le 01.01.2013
Commission de placement	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Claude Schreiber Roger Bopp Ulrike Bühler Francesco Carlino René Eggimann Michael Maxelon Louis Rideau Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Responsable vente et conseil Chef de l'équipe ZKB et Key Accounts, service à la clientèle Chef de l'équipe Courtiers, service à la clientèle Responsable du service juridique Responsable du service à la clientèle Chef de l'équipe Intercantonal, service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule SA, Bâle
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Employeurs affiliés

	2013 Nombre	Evolution Nombre	2012 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	370	0	370
Entrées	24	3	21
Sorties	-21	0	-21
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	373	3	370

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2013 Nombre	Evolution Nombre	2012 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 429	3	1 426
Entrées	47	-10	57
Sorties	-74	-20	-54
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	1 402	-27	1 429

Bénéficiaires de rentes	31.12.2013 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2012 Nombre
Rentes de vieillesse	35	1	34
Rentes d'invalidité	14	-1	15
Rentes d'orphelins	1	0	1
Rentes de veuves et de vœufs	3	1	2
Total	53	1	52

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhérent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004, révisé le 01.01.2009.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation.

Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, restent réservés les articles 957 à 963 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Instruments boursiers tels que les Futures	Valeur du marché
Instruments non-boursiers tels que les avances sur devises et les SWAPS	Valeur du marché
Conversion des valeurs en monnaies étrangères	Cours du jour
Créances	Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation
Placements collectifs	Valeur du marché
Compte de régularisation des actifs	Valeur nominale

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle (ci-après Helvetia), pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart éventuel entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance serait pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opérerait avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 12 700 000 (année précédente CHF 13 400 000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2013 en CHF	2012 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	173 635 613	161 641 936
Cotisations d'épargne	15 089 173	15 081 678
Primes d'épargne AI	124 460	120 188
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	14 681 168	12 794 045
Versements pour la propriété du logement/divorce	255 707	137 048
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-13 991 941	-13 272 869
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-9 361 472	-4 663 937
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-1 397 470	-660 035
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordentlich)	2 647 742	2 457 559
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	181 682 979	173 635 613
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordentlich)	1.50%	1.50%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations surobligatoires.

Résultat du dernier rapport d'expertise technique

L'expert en matière de prévoyance professionnelle parvient, dans sa brève expertise actuarielle arrêtée au 31.12.2013 et réalisée le 07.04.2014, aux conclusions suivantes:

En raison de la structure actuarielle particulière de la Fondation dans laquelle tous les risques actuariels sont réassurés à 100% sur une base individuelle, aucune provision technique supplémentaire n'est requise pour garantir les obligations actuarielles.

L'effectif des assurés actifs est resté pratiquement le même au cours de la période sous revue. L'absence de croissance ne se répercute pas négativement sur la capacité de risque actuarielle de la Fondation, laquelle reste très bonne puisque cette dernière n'a aucune obligation en matière de rente.

Bien que la stratégie de placement de 2013 n'ait pas connu de changement fondamental, le Conseil de fondation a décidé à l'automne 2013 d'augmenter considérablement la réserve de fluctuations de valeur de 10.4%, à 15.0%. Alors que la réserve de fluctuations de valeur au 31.12.2012 avait atteint 98.8%, elle n'est plus que de 68.2% au 31.12.2013. Au

plan technique des placements, la capacité de risque ne s'est par conséquent que peu détériorée au cours de l'exercice, si l'on se base sur le niveau de sécurité le plus élevé de la réserve de fluctuations de valeur.

La performance de 3.6% nettement inférieure à celle de l'année précédente (7.2%) ainsi que la rémunération supplémentaire de 0.75% envisagée et déjà incluse dans le calcul sont responsables du fait que le degré de couverture n'a augmenté que de 0.6 pour cent au cours de l'exercice.

La rémunération supplémentaire de l'avoir de vieillesse de 0.75% qui a été envisagée et demandée par le Conseil de fondation est considérée comme raisonnable au regard de la situation atteinte concernant la réserve de fluctuations de valeur. À la date de clôture du bilan, le 31.12.2013, cette réserve de fluctuations de valeur s'élevait à environ 100% de son ancienne valeur cible de 10.4%; sur la base de la nouvelle valeur cible de 15%, elle en est encore à 68.2%. En raison de la situation financière et actuarielle solide de la Fondation, il aurait également été possible d'augmenter la réserve de fluctuations de valeur par palier.

Si l'on se base sur la situation de cash-flow net qui demeure favorable, sur le degré de couverture qui n'est supérieur que de 0.6 pour cent ainsi que sur la capacité de risque actuarielle qui reste avantageuse, nous considérons la capacité de risque de la Fondation, restée dans l'ensemble inchangée, comme seulement très légèrement limitée.

En tant qu'experts en prévoyance professionnelle reconnus, nous pouvons de ce fait confirmer sur la base des chiffres actuariels mis à disposition ainsi que de leur évolution au cours des douze derniers mois que la Fondation pourra également remplir ses obligations dans le futur et que, pour ce faire, aucune mesure n'est actuellement requise.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Composition des fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	276 201	275 616
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	179 853	181 763
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	55 984	69 816
Total des réserves techniques	512 038	527 195

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Actifs au bilan	217 202 267	203 041 239
Obligations et comptes de régularisation	-10 897 697	-7 200 029
Fortune de prévoyance disponible	206 304 571	195 841 210
Capital de prévoyance des assurés actifs	181 682 979	173 635 613
Réserve de contributions de l'employeur	4 046 164	3 571 885
Fonds libres des œuvres de prévoyance	512 038	527 195
Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance	186 241 181	177 734 693
Degré de couverture en %	110.8	110.2

Degré de couverture

Le règlement de prévoyance de Swisscanto Supra Fondation collective prévoit qu'un découvert technique en cas de liquidation totale ou partielle d'une œuvre de prévoyance soit compensé, y compris avec les réserves de contributions de l'employeur. C'est pourquoi ces réserves de contributions sont traitées comme des capitaux de prévoyance et des réserves techniques pour le calcul du degré de couverture.

Lors de la calcul du degré de couverture, il est à relever qu'il est inclus un intérêt de 1,5% en 2013 sur les avoirs de vieillesse. L'intérêt supplémentaire envisagé de 0,75% se trouve à la rubrique «Compte de régularisation passif». Le degré de couverture déterminé de cette façon – réduire les actifs au lieu d'augmenter les passifs – ne s'écarte que très légèrement des principes mathématiques.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle d'investissement.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les banques de dépôt sont la Banque Cantonale de Zurich et la Banque Cantonale Vaudoise.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. Son but est de piloter les placements dans la marge de fluctuation des catégories de placement au moyen d'instruments dérivés qui sont à disposition. Les transactions de Rebalancing pour ces catégories de placement sont également effectuées dans le cadre des limites définies dans le contrat. Les tâches, les responsabilités et les échéances sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 24.04.2008 passé avec la Banque Cantonale de Zurich.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans le contrat de gestion de fortune séparé daté du 06.12.2001. Il s'agit ici en particulier de l'établissement du rapport mensuel pour les placements de base ainsi que l'information de la Commission de placement sur les résultats atteints, les attentes des marchés et les événements extraordinaires concernant les placements de base.

Les placements traditionnels concernent exclusivement des droits de la Fondation de placement Swisscanto et des fonds de Swisscanto Asset Management SA.

L'Overlay Management concerne les placements non traditionnels tels que Futures boursiers, les opérations hors bourse sur devises ainsi que les intérêts Swap.

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

Stratégie de placement au 31.12.2013

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur du marché y compris les dérivés en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	2.0	0.0	22.0	36 340 428	-25 946 461	10 393 967	5.3
Obligations suisses	33.0	30.0	36.0	63 172 713	0	63 172 713	32.2
Obligations étr. en monnaie étr.	5.0	4.0	6.0	9 557 437	0	9 557 437	4.9
Obligations High Yield	5.0	4.0	6.0	13 110 379	0	13 110 379	6.7
Obligations Emerging Markets	5.0	4.0	6.0	0	0	0	0.0
Placements coll. Obligations				85 840 529	0	85 840 529	
Placements coll. Emprunts convertibles	0.0	0.0	0.0	5 037 257		5 037 257	2.6
Actions suisses	7.0	0.0	8.0	13 947 736	0	13 947 736	7.1
Actions étrangères	15.0	0.0	17.0	9 971 584	25 946 461	35 918 045	18.3
Actions Marchés émergents	6.0	0.0	7.0	6 092 635		6 092 635	3.1
Placements coll. Actions				30 011 955	25 946 461	55 958 416	
Immeubles	12.0	10.0	14.0	22 975 313		22 975 313	11.7
Placements coll. Immeubles				22 975 313		22 975 313	
Placements coll. Hedge Funds	5.0	4.0	6.0	6 174 858		6 174 858	3.2
Placements coll. Commodities	5.0	4.0	6.0	9 638 374	0	9 638 374	4.9
Total placements de capitaux	100.0			196 018 714	0	196 018 714	
Liquidités				17 795 188			
Créances				2 916 615			
Compte de régularisation actif				471 751			
Autres actifs				21 183 553			
Somme de bilan				217 202 267			

La stratégie de placement a été redéfinie par le Conseil de fondation au cours de l'année sous revue. La planification de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement n'a

pas encore été finalisée au 31.12.2013. Elle est prévue pour l'année 2014.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2 %
	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités					
	Autres créances des capitaux immobilisés	148 401 768	-24 854 310	123 547 458	56.9	100.0
	Total en CHF	132 468 149	-10 370 972			
	Total en monnaies étrangères	15 933 618	-14 483 338			
55a	Titres de gage immobilier et cédules hypothécaires	0		0	0.0	50.0
	en CHF	0				
55b	Actions	30'011'955	25 946 461	55 958 416	25.8	50.0
	en CHF	13'947'736	0			
	en monnaies étrangères	16'064'219	25 946 461			
55c	Immeubles	22 975 313		22 975 313	10.6	30.0
	Suisse	22 975 313				
	Étranger	0		0	0.0	10.0
	en CHF	0				
	en monnaies étrangères	0				
55d	Placements alternatifs	15'813'232	0	15 813 232	7.3	15.0
	en CHF	13'961'357				
	en monnaies étrangères	1'851'875	0			
	Total des actifs selon bilan	217 202 267				
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	33 849 712	11 463 123	43 312 836	20.9	30.0

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont couramment soumis au Control-ler d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon la

méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	2013	Perfor- mance %	2012
	CHF		CHF
Liquidités stratégiques	2 472	n/a	3 458
Obligations suisses CHF	-1 698 711	-2.23	2 403 418
Obligations étrangères en monnaies étrangères	112 738	0.61	1 766 015
Obligations High Yield	1 192 266	8.26	2 276 609
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	1 177 861	11.82	566 959
Actions suisses	1 836 555	25.01	1 047 443
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	1 779 801	22.03	1 245 342
Actions Marchés émergents	-851 048	-9.51	508 909
Immeubles suisses	2 335 664	5.90	1 135 391
Immeubles étrangers	190 419	3.18	1 071 311
Hedge Funds	542 481	8.80	58 527
Commodities	-63 842	-2.77	-15 056
Opérations à terme sur devises	405 945	n/a	-49 792
Total placements	6 962 601	3.63	12 018 534

	2013 en CHF	2012 en CHF
Produit de la gestion Overlay		
Conduite tactique des classes de placement	0	0
Rebalancing	1 167 639	281 408

	2013 in CHF	2012 in CHF
Produit des intérêts des liquidités	8 826	11 249
Produit des intérêts des créances	12 117	14 283
Charges d'intérêts pour engagements	-11 691	-30 575
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-18 960	-16 454
Total produit autres actifs et engagements	-9 708	-21 497
Frais de gestion de fortune¹	-612 398	-43 674
Résultat net des placements	6 340 494	11 953 364

¹ Les frais pour l'administration des placements tiennent compte de la directive CHS PP D-02/2013, qui n'était pas encore en vigueur en 2012.

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Attestation des frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 544 161 pour l'année sous revue.
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.28% des placements de la fortune, selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 100% pour l'année sous revue.

Instruments dérivés courants (ouverts)

Dans sa séance du 16.4.2008, le Conseil de fondation a décidé de mettre en oeuvre une gestion Overlay. Le but d'un mandat Overlay est d'une part la gestion tactique des placements à l'intérieur de la marge de fluctuation des cours, d'autre part la réalisation des transactions de Rebalancing au moyen d'instruments dérivés dans les catégories de placement où de tels instruments existent.

Ce mandat a débuté le 01.07.2008. Actuellement, les catégories de placement suivantes sont conduites avec une gestion Overlay: Obligations suisses, Obligations étrangères, Actions suisses, Actions étrangères sans marchés émergents et Commodities.

Le contrat prévoit l'utilisation des instruments dérivés suivants:

Indice Actions Futures, Indice Commodity Futures (Cash Settling), Bond Futures, SWAPS d'intérêts CHF et EUR avec une durée restante maximale de 15 ans, affaires de devises à terme en monnaie AUD, CAD, GBP, EUR, HKD, JPY, SGD, et USD.

L'ensemble des positions dérivées à engagement réduit doit en tout temps être complètement couvert par les placements de base.

Opérations à terme sur devises

Pour chaque transaction Future ou Swap en monnaie étrangère, une opération à terme sur devises est conclue simultanément pour un montant égal au nominal du contrat de la monnaie respective. Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en tout temps et en totalité par les placements de base.

Au 31.12.2013, les opérations suivantes subsistent, avec une valeur marchande de CHF 35 579 (année précédente: CHF -9 253):

Opérations à terme sur devises	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
	35 579	10 370 972	10 370 972

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures suivants, couverts en tout temps par les placements de base, subsistent au 31.12.2013:

Futures	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations étrangères en monnaies étrangères	0		
Taux d'intérêts	0		
Actions suisses	0		
Actions étrangères	0	25 946 461	24 854 310
Commodities	0		
Total	0	25 946 461	24 854 310

* Exigences de liquidités selon OPP2

Explications relatives à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2013 en CHF	2012 en CHF
Etat au début de la période	3 571 885	3 367 743
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	870 142	658 000
Apports de nouveaux contrats	348 763	0
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 393	-20 000
Utilisation pour le paiement des primes	-754 299	-450 312
Utilisation pour primes uniques*	-7 893	0
Intérêt	18 960	16 454
Etat à la fin de la période	4 046 165	3 571 885

* L'utilisation en tant que primes uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées à 0.5% (année précédente 0.5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Primes dues	1 371 339	1 375 517
Avoir d'assurance	1 420 528	998 345
Impôt anticipé	124 747	409 502
	2 916 615	2 783 363

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Prestations payées d'avance	316 309	466 924
Autres comptes de régularisation	155 442	196 358
	471 751	663 282

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2013 en CHF	31.12.2012 en CHF
Charges de l'indemnité de distribution/Frais de courtage	250 000	750 000
Primes payées d'avance	965 039	425 581
Prestations d'entrée en suspens	6 321 799	5 798 439
Intérêt supplémentaire	1 324 000	0
Autres comptes de régularisation	40 726	42 286
	8 901 564	7 016 306

Explications relatives aux charges d'assurance	2013 en CHF	2012 en CHF
Prime de risque	2 765 859	2 943 476
Prime pour frais de gestion	833 076	878 850
Cotisations au fonds de garantie	21 366	20 023
	3 620 301	3 842 349

Explications relatives aux charges d'administration	2013 en CHF	2012 en CHF
Indemnités de distribution	327 097	330 962
Courtages	261 203	270 000
Organe de contrôle, expert	48 943	41 194
Autorités de surveillance	2 084	3 048
Autres frais d'administration	41 739	35 965
	681 065	681 169

Exigences de l'autorité de surveillance

Les autorités de surveillance ne se sont pas encore prononcées sur les comptes 2012 à la fin de l'année sous revue.

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Le placement de la fortune de Swisscanto Supra s'effectue d'une part selon un contrat de collaboration avec Swisscanto Fondation de placement, et d'autre part selon un contrat de placement de fonds avec Swisscanto Asset Management SA ainsi que le contrat de gérance de fortune avec la Banque Cantonale de Zurich pour Overlay-Mangement.

Les trois partenaires confirment tous par écrit qu'ils ne reçoivent aucune rétrocession de tiers dans le cadre des relations contractuelles susmentionnées.

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2013, ces parts ont atteint la somme de CHF 631 794 (année précédente: CHF 756 560). Conformément au règlement, ce montant est utilisé pour soutenir le degré de couverture.

Autres informations relatives à la situation financière

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Evénements survenus après la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et qui auraient exercé une influence déterminante sur le compte annuel.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales
Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 12 - 35) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel
Téléphone: +41 58 792 51 00, Téléfax: +41 58 792 51 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52ca. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 27 mai 2014

Editeur:
Swisscanto Supra
Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26
Case postale 3855
4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch
www.swisscanto.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto